

## DELIBERATION (2020-30) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'eaux usées**

L'an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 2 juillet 2020

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

**Représentés** : Jean-Marie BILLY (pouvoir à Antoine MARCHAND), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT)

**Secrétaire de séance** : MME Gisèle TESTARD

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 instaure des redevances perçues auprès des consommateurs en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte doit être payée, sur la facture communale, par tous les habitants que les habitations soient raccordées ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées ce qui pas été appliqué jusqu'à maintenant.

Il appartient donc à l'exploitant, à savoir la Commune, assurant la facturation de la redevance assainissement (dont l'assiette est le volume d'eau consommée) de percevoir cette redevance auprès des usagers pour la reverser à l'Agence de l'Eau.

Le montant est fixé pour 2020 à 0,15 € par m3 d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour appliquer la redevance pour modernisation des réseaux de collecte aux usagers dont les habitations sont raccordées ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées pour l'année 2020, pour un montant de 0,15 € par m3 d'eau consommée.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 7 juillet 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT.